



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°127 du 1^{er} décembre 2021

UNE

PROGRAMME ERASMUS + : L'APPEL A PROJETS 2022 EST SORTI !



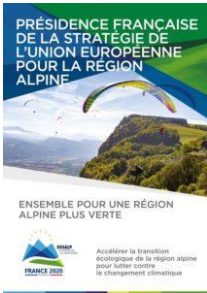
Près de 3,9 milliards d'euros sont déployés pour soutenir des projets européens en matière de mobilité et de coopération dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Crédit photo © Commission européenne

La Commission européenne a publié le 24 novembre 2021 [l'appel à propositions du programme ERASMUS + pour 2022](#). Ce programme européen permet de financer des périodes d'études ou de stages à l'étranger, d'organiser des échanges de personnel et de soutenir des projets de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. L'année 2022 marquera par ailleurs le 35^{ème} anniversaire d'ERASMUS et le lancement de [l'année européenne de la jeunesse](#). Parmi les nouveautés de l'appel à projets 2022, on note notamment le soutien à des projets de grande échelle et de nature prospective, qui doivent contribuer à soutenir une éducation numérique inclusive et l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation à la transition écologique. Les pays tiers auront aussi la possibilité de participer à des échanges et projets avec leurs partenaires européens. Enfin, la Commission européenne propose de rendre le dispositif [Discover EU](#) – qui offre aux jeunes de 18 ans la possibilité de voyager dans toute l'Europe – plus inclusif mais aussi de rapprocher l'UE des écoles à travers le déploiement des actions Jean Monnet. Les dates limites de dépôt varient entre le 23 février et le 19 octobre 2022 selon les actions. Toutes les informations sont disponibles sur le [site de l'Agence Erasmus+ France](#). Voir également [la page spéciale](#) créée par la Commission. Enfin, des opportunités sont aussi ouvertes pour les jeunes volontaires à travers le Corps européen de solidarité dont l'appel à projet 2022 vient également d'être lancé.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

CLÔTURE DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE LA SUERA



La Présidence française de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), que la Région exerce avec l'État et deux autres Régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne-Franche-Comté), organise l'assemblée générale et le forum annuel de la SUERA les 14 et le 15 décembre prochains à Nice. Cet évènement marquera également la clôture de cette Présidence 2020-2021, qui passera le relais à la Présidence italienne en 2022.

Crédit photo © SUERA - ANCT

La [Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine](#) (SUERA) s'est affirmée, depuis sa création en 2015, comme un outil majeur de coordination des politiques régionales, nationales et européennes visant à engager le territoire de la région alpine dans une dynamique exemplaire pour un développement résilient et durable face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. La coopération euro-alpine est un levier indispensable pour faire face aux enjeux particulièrement prégnants pour les territoires de montagne, comme ceux liés au changement climatique ou à la transition numérique.

Ce forum des 14 et 15 décembre marquera la fin de ces deux années de présidence française et permettra de mettre en lumière les principales réalisations, notamment la dynamique visant à renforcer la prise en compte des priorités de la SUERA dans les politiques des Régions, des États et de l'Union européenne, particulièrement dans le cadre des programmes de financements européens 2021-2027.

En dehors du segment politique de l'assemblée générale, il sera possible de suivre à distance le forum annuel, avec des panels organisés l'après-midi du 14 décembre et huit ateliers techniques organisés le 15 décembre au matin. La Région participe à l'organisation des ateliers 2 sur le bois, 3 sur le tourisme, et 5 sur la mobilité durable (volet hydrogène). Elle est aussi associée aux autres ateliers thématiques sur la spécialisation intelligente, le patrimoine alimentaire, la planification spatiale et la jeunesse. Pour consulter le programme et vous inscrire, c'est [ici](#).

SUERA : DES PROJETS EUROPÉENS AU FIL DE L'EAU !



Les 8 et 9 novembre derniers, la Ville d'Évian et le Cluster Eau lémanique ont accueilli un évènement de la Stratégie de l'Union européenne de la Région alpine (SUERA).

Crédit photo © Zhenya Kuzina - Flickr CC

Cet évènement, sur « *le suivi et la gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la région Alpine* » a réuni environ 70 personnes au Palais Lumière d'Évian.

La Région Auvergne Rhône-Alpes était représentée par l'adjointe au Maire d'Évian et conseillère régionale déléguée aux Stations thermales, Florence Duvand qui, en introduction, a rappelé le travail et les investissements importants de la Région pour la filière du thermalisme.

Après les interventions politiques, des projets européens autour de l'eau ont été présentés. Parmi ceux-ci, le rôle de la Région a été mis en avant comme chef de file du projet [BIODIV'Connect](#) qui s'inscrit dans le cadre du projet INTERREG ALCOTRA [PITEM BIODIV'ALP](#). Ce projet qui se caractérise par plusieurs échelles de gouvernance (régionale, nationale et européenne) a pour objectif la préservation de la biodiversité alpine. La Région a été également chef de file, au cours d'une programmation antérieure, d'un autre projet présenté, le projet [GENI'Alp](#), qui vise à la promotion du génie végétal dans l'aménagement des cours d'eau de montagne.

Le rôle du cluster Eau comme futur bureau local pour des initiatives en lien avec l'Agence spatiale européenne ([ESA lab](#)) a été également mis en avant.

Cet évènement a permis aux acteurs de l'eau de se rencontrer et d'échanger sur les possibilités de travail en commun sur le montage de projets européens. Le replay des conférences sera disponible très prochainement sur le site de la [SUERA](#).

OUVERTURE DU PREMIER APPEL À PROJETS DU PROGRAMME INTERREG ESPACE ALPIN 2021-2027 !



Le programme Interreg Espace Alpin a le plaisir de vous informer de l'ouverture du premier appel à projets de la période 2021-2027 !

Crédit photo © Interreg Espace Alpin

Vous souhaitez candidater ou avoir plus d'informations sur les attentes de cet appel à projets ? Les termes de référence sont disponibles [ici](#).

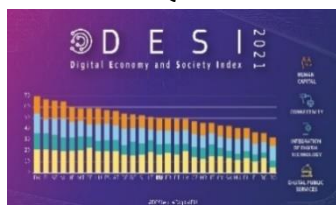
Pour informer les acteurs français éligibles au Programme Interreg Espace alpin, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Nationale française du Programme Espace Alpin, et les Régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ANCT ont organisé deux journées d'information consacrées au Programme Espace alpin : le 16 novembre à Besançon et le 17 novembre à Lyon.

Ces événements avaient pour objectif de présenter les priorités du programme 2021-2027, de détailler les termes de référence du premier appel à projets et de donner des conseils aux futurs porteurs. Ils ont réuni plus de 130 participants, sur place et en ligne et se sont déroulés quelques jours avant [l'évènement de lancement du programme 2021-2027](#) qui a eu lieu les 22 et 23 novembre, en ligne.

Retrouvez toutes les informations sur le programme Espace alpin 2021-2027 sur [le site internet](#).

ACTUALITÉS

ÉDITION ANNUELLE DE L'INDICE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUES



Malgré les progrès réalisés par les États membres dans la poursuite des objectifs fixés dans le cadre de la décennie numérique de l'Europe, les efforts devront être intensifiés et concertés pour que les Vingt-sept puissent rapprocher leurs performances encore très hétérogènes et atteindre ensemble leurs ambitions en 2030.

Crédit photo © Union européenne, 2021

[Le rapport DESI 2021](#) (indicateur de la société et de l'économie numériques) a été réalisé sur le premier ou le deuxième trimestre 2020 et donne donc un état des lieux de la transition numérique au cours de la première année de pandémie de COVID-19. En outre il s'inscrit désormais dans le cadre de la [décennie numérique 2030](#) et sert donc d'évaluation des progrès accomplis par les États membres vers les objectifs concrets de la « boussole numérique » en termes de compétences, d'infrastructures, et de transformation numérique des entreprises et services publics. Il révèle que tous les États membres ont progressé dans la numérisation, mais que les situations restent contrastées et les écarts importants entre le haut du classement actuellement occupé par le Danemark, la Suède et l'Irlande et les États moins performants que sont la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie.

La France occupe quant à elle la quinzième place. Si elle se situe dans la moyenne concernant les compétences numériques, elle reste très éloignée des meilleurs élèves. En termes de connectivité, elle a amélioré ses performances qui se situent néanmoins en-dessous de la moyenne de l'UE et la couverture dans les zones rurales reste faible. Dans le domaine de la transformation numérique des entreprises, la France se classe au 19^{ème} rang du classement des Vingt-sept. Néanmoins cette position est à nuancer selon l'indicateur évalué et le rapport souligne les récentes mesures prises pour accélérer la transformation numérique de l'économie française et renforcer les capacités liées aux technologies numériques clés. Enfin, les meilleures performances sont à mettre au crédit de la numérisation des services publics où la France occupe la 13^{ème} place européenne. Le détail de ces indicateurs est accessible [ici](#).

En complément du DESI, la Commission a également publié son [tableau de bord 2021 consacré aux femmes dans le monde numérique](#) qui montre que seulement 19 % des spécialistes des TIC et environ un tiers des diplômés en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques sont des femmes. Il faut donc redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif 2030 de la boussole numérique qui vise la convergence entre hommes et femmes dans ce domaine.

UNION EUROPEENNE – SUISSE : UN DIALOGUE QUI RESTE DIFFICILE



La rencontre entre les deux parties qui s'est tenue récemment à Bruxelles n'a pas permis de relancer les relations politiques suite à l'arrêt des négociations sur l'accord-cadre

Crédit photo © Mam'zelle Kaelle Flickr CC

Le 15 novembre 2021, le ministre suisse des Affaires étrangères Ignazio Cassis a rencontré à Bruxelles le vice-président de la Commission chargé des Relations interinstitutionnelles et de la Prospective, [Maroš Šefčovič](#), dans le but de stabiliser les relations entre l'UE et la Suisse et d'entamer un dialogue politique. Cette visite est intervenue quelques mois après la [fin des négociations sur un accord-cadre](#) entre l'Union européenne et la Suisse, décidée par le gouvernement suisse en mai 2021. Pour rappel, l'objectif de cet accord-cadre était de regrouper la centaine d'accords bilatéraux qui existent entre les deux parties tout en ne portant pas atteinte au marché unique européen. Lors de cette dernière rencontre, la Commission a rappelé avec fermeté sa position à savoir : l'alignement dynamique du droit suisse sur le droit européen, une concurrence équitable, la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends opérationnel et une contribution financière régulière de la Suisse à la politique de cohésion de l'UE. L'accès de la Suisse aux programmes européens, et notamment Horizon Europe, reste pour l'instant suspendue à l'avancées de ces demandes de l'Exécutif européen. Malgré leurs divergences de vues, l'UE et la Suisse ont convenu d'établir un dialogue structuré et politique de niveau ministériel et d'organiser une prochaine réunion en janvier 2022 au Forum économique mondial de Davos, en Suisse.

DÉFORESTATION, DECHETS ET SOLS : LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION



La Commission a adopté le 17 novembre trois nouvelles initiatives qui sont nécessaires pour faire du Pacte vert pour l'Europe une réalité.

Crédit photo © Laurent GLASSON - Flickr CC

La Commission européenne propose [un nouveau règlement pour enrayer la déforestation et la dégradation des forêts imputables à l'UE](#). Entre 1990 et 2020 seulement, le monde a perdu 420 millions d'hectares de forêts, une superficie plus vaste que celle de l'Union européenne. Les nouvelles règles proposées garantiraient que les produits achetés, utilisés et consommés par les citoyens sur le marché de l'Union ne participent pas à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde. Dans le cadre du [règlement révisé concernant les transferts de déchets](#), la Commission répond aux ambitions concernant l'économie circulaire et l'objectif « zéro pollution », en proposant des règles plus strictes en matière d'exportation de déchets, un système plus efficace pour leur circulation en tant que ressource, et une action déterminée contre le trafic de déchets. Les exportations de déchets vers des pays non-membres de l'OCDE seront limitées et ne seront autorisées que si des pays tiers souhaitent recevoir certains déchets et sont en mesure de les gérer de manière durable. Selon cette proposition, toutes les entreprises de l'UE qui exportent des déchets en dehors de l'UE devraient veiller à ce que les installations qui reçoivent leurs déchets soient soumises à un audit indépendant démontrant que leur gestion de ces déchets est écologiquement rationnelle.

Enfin, la Commission a présenté le même jour une [nouvelle stratégie de l'UE en faveur des sols](#), un résultat important du [Pacte vert pour l'Europe](#) et de la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#) pour faire face aux crises concernant le climat et la biodiversité. Des sols sains sont à la base de 95 % des aliments que nous consommons ; ils abritent plus de 25 % de la biodiversité dans le monde, et représentent le plus grand réservoir à carbone terrestre de la planète. Pourtant, 70 % des sols de l'UE ne sont pas en bon état. La stratégie vise à augmenter la teneur en carbone des sols dans les terres agricoles, à lutter contre la désertification, à restaurer les terres et les sols dégradés, et à faire en sorte que, pour 2050, tous les écosystèmes des sols soient en bon état.

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine des jumelages ?

Deux appels à propositions ont été publiés (jumelages et réseaux de villes) dans le cadre du programme CERV (citoyenneté, égalité, droits et valeurs). Retrouvez les [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo © Janelle – Flickr CC

PRIX DE LA RÉGION EUROPÉENNE ENTREPRENANTE 2023

Comme chaque année, le Prix de la Région européenne entreprenante décerné par le Comité des Régions récompensera les territoires participants pour leur stratégie en faveur des entreprises.

Destiné aux Régions, Villes et Territoires qui auront développé les stratégies les plus ambitieuses et/ou innovantes en faveur de l'économie locale, le [prix ERR 2023](#) prendra en compte, cette année encore, les conséquences de la pandémie. Les trois lauréats auront deux années pour mettre en œuvre les projets dédiés à la reprise économique et sociale dans les territoires, sur le thème de *l'entrepreneuriat et des communautés résilientes*, choisi pour affirmer le rôle des acteurs locaux dans le redémarrage post Covid. La participation est ouverte jusqu'au 29 mars 2022.

APPEL À PROPOSITIONS CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ 2022

Pour la première fois, cet appel intègre la participation à des projets d'aide humanitaire.

[Le corps européen de solidarité](#) vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets inspirants et responsables organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Il se décline en 3 volets : le volontariat, les projets professionnels, et les projets de solidarité. Une nouveauté est introduite dans [l'appel à propositions 2022](#) avec l'intégration du « corps volontaire européen d'aide humanitaire ». Pour encourager les jeunes de 18 à 30 ans à se mobiliser en faveur de projets de solidarité au cours de [l'année européenne de la jeunesse](#), un budget de 139 millions d'euros est mis à disposition. Les délais de réponse à l'appel varient entre le 4 février et le 4 octobre 2022 selon le type d'activités.

DICO DE L'EUROPE



TRIO DE PRÉSIDENCES

Le prochain « trio » comprendra dans l'ordre chronologique la France, la République tchèque et la Suède.

En exerçant [la Présidence française du Conseil de l'Union européenne](#) au cours du premier semestre 2022, la France inaugurerait le trio de présidences qu'elle forme avec la République tchèque et la Suède qui lui succéderont. Les « trios » travaillent en étroite collaboration et s'accordent sur des objectifs à long terme et un programme commun que chaque Présidence décline ensuite en un programme semestriel plus détaillé. Ce système a été introduit par le [Traité de Lisbonne](#).



Pour consulter les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Écrire à la délégation](#)